

Le Port, le 1^{er} octobre 2024

Achetez un vélo à assistance électrique et bénéficiez d'une aide de 300 € à 500 €



Dans le cadre de sa politique de promotion d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement, le Territoire de l'Ouest met en place une nouvelle aide financière pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Cette initiative, ouverte à tous les habitants de la région sans condition de ressources, vise à encourager l'utilisation de modes de transport doux et à réduire l'empreinte carbone des déplacements.

Une aide pour tous les types de vélos électriques

Les habitants du Territoire de l'Ouest (La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu) peuvent désormais bénéficier d'une aide à l'achat de VAE, qu'ils soient neufs ou d'occasion, sous certaines conditions :

- **300 €** pour les VAE « classiques » ;
- **500 €** pour les VAE « spécifiques » (vélos cargos, triporteurs, handibikes).

Cette aide est cumulable avec le dispositif de soutien financier mis en place par l'État, rendant encore plus accessible l'acquisition de vélos électriques.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de cette aide, les critères suivants doivent être remplis :

1. Le vélo doit être **neuf ou d'occasion** et acheté auprès d'un professionnel (avec facture).
2. Il doit respecter les **normes de sécurité en vigueur** et ne pas être équipé d'une batterie au plomb.
3. L'achat doit avoir été réalisé à partir du **1er octobre 2024**.
4. Le bénéficiaire doit résider sur le **Territoire de l'Ouest depuis plus de 3 mois**.

Comment faire une demande ?

Les démarches pour obtenir cette aide sont simples et s'effectuent en plusieurs étapes :

1. **Téléchargez** et remplissez le formulaire de demande disponible sur notre site.
2. **Joignez** les pièces justificatives suivantes :
 - Copie de votre pièce d'identité ;
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
 - Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
 - Copie du dernier avis d'imposition ;
 - Facture du vélo (mentionnant la référence, le prix et la date d'achat) ;
 - Certificat d'homologation du vélo conforme à la norme NF EN 15194 ;
 - Convention signée (disponible en téléchargement).
3. Envoyez le dossier complet **par mail à courrier@tco.re** ou **par courrier** à l'adresse suivante :
BP500049 – 1 rue Eliard LAUDE 97822 Le Port Cedex.

Les dossiers seront traités dans l'ordre de leur réception, dans la limite des crédits disponibles.

À noter : une seule aide est accordée par foyer fiscal.

Pourquoi choisir le vélo électrique ?

Adopter un VAE présente de nombreux avantages :

- **Santé** : améliorez votre condition physique et votre bien-être général.
- **Environnement** : contribuez à la réduction des émissions de carbone et à l'amélioration de la qualité de l'air.
- **Économie** : faites des économies sur vos trajets quotidiens.
- **Confort** : simplifiez vos déplacements, même sur de longues distances, sans effort excessif.

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

 1, rue Eliard Laude - BP 50049
97822 Le Port cedex

 Tél : 02 62 32 12 12

 courrier@tco.re

www.tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU

